

LA PROTECTION DES BIOTOPES, UN ASPECT MÉCONNU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préservation de la biodiversité a mis du temps à s'imposer en Suisse. Karin Sidi-Ali, qui a consacré sa thèse de droit à la protection des biotopes, retrace l'histoire de ce combat. Philippe Curdy, architecte paysagiste, écologue et collaborateur à l'UNIL, présente de son côté les stratégies développées par la ville de Lausanne.

« L'homme a essentiellement une vision utilitariste de l'environnement; ne pas rentabiliser les terres est condamnable. » Cette remarque figure dans l'introduction d'une thèse de droit publiée à l'UNIL. Son auteur, Karin Sidi-Ali, a consacré ses recherches à un régime légal peu connu: la protection des biotopes.

Le terme « biotope » désigne dans la loi un espace entièrement naturel où vivent des espèces rares et menacées. Avec leur écosystème singulier, ces zones sont les gardiennes de la biodiversité. En tout, la loi suisse protège trois

protection de la nature et du paysage (LPN, art. 18): « Il s'agissait au départ surtout de protéger certaines espèces animales et végétales emblématiques, commente la juriste. Le canton était chargé de prendre des mesures en faveur des milieux naturels... enfin, s'il le voulait bien. Les dispositions de la loi restent approximatives. » La juriste fixe la deuxième étape à 1985, avec une modification de la LPN qui privilégie l'intérêt du biotope: « L'alinéa 1^{er} de l'article 18 impose la pesée des intérêts et demande de reconstituer le biotope ailleurs, si l'intérêt de ce dernier ne l'emporte pas. Le ton est plus ferme », souligne la jeune femme.

de marais et la construction de barrages, qui assèchent le terrain en aval des rivières. Pour ce dernier point, la doctorante hésite: « Les associations de protection de la nature défendent dans ce cas avant tout la protection des biotopes. Personnellement, je ne saurais comment me positionner. Il s'agit d'énergies propres, donc difficilement contestables. »

Du côté de la ville de Lausanne, aucun biotope d'importance nationale n'est répertorié. Pourtant, la préservation des milieux naturels préoccupe la capitale vaudoise. Diverses démarches le prouvent, selon Philippe Curdy, délégué à la nature à la ville de Lausanne et collaborateur à l'UNIL. « La ville dresse des inventaires pour garantir la survie des espèces rares ou remarquables, explique-t-il, telles que les orchidées et les arbres dont le diamètre est supérieur à 10 cm de diamètre. »

Maillage vert

En sus de ces listes, un nouveau projet vise à relier les espaces verts de la ville par un « réseau écologique connecté », constitué de zones laissées à l'état naturel. Zurich et Winterthur l'ont déjà adopté. A Lausanne, le réseau reliera les rives du lac Léman au bois du Jorat, deux sites abritant des espèces rares. Ce maillage d'espaces « à haute valeur écologique » renforcera à terme leur survie. Les haies d'école, les parcs et les arbres d'avenue, qui jouissent depuis peu d'une herbe naturelle aux racines, serviront de relais. Le développement de toitures végétalisées pourrait aussi contribuer à cette démarche. Selon Karin Sidi-Ali, la loi recommande déjà la mise en réseau des zones naturelles par l'article 18b alinéa 2. « Mais cela me paraît délicat de forcer les villes à adopter ce genre de mesures », commente la juriste.

Malgré une loi ferme et l'installation de réseaux écologiques en ville, la protection des biotopes, et de la biodiversité, reste méconnue du grand public et passe encore pour un champ d'action secondaire du développement durable. D'où vient ce paradoxe? Pour Karin Sidi-Ali, l'homme manque de vision d'ensemble: « On a l'impression d'être éloigné de ces milieux. Seule la protection du climat, de l'air ou de l'eau paraissent importants. La chaîne de la nature existe pourtant. L'homme oublie simplement qu'il en fait partie. »

Sandrine Perroud

LES BIOTOPES SONT DES ÎLES PERDUES DANS UN OCÉAN.

Pascal Vittoz, biologiste et maître d'enseignement et de recherche à l'UNIL, décrit quels types de biotopes sont protégés par la loi et pourquoi ces habitats sont aujourd'hui menacés de disparition.

Qu'est-ce qu'un biotope, d'un point de vue écologique?

En écologie, un biotope est le substrat de base formé par une géologie du sol et un climat particuliers sur lequel vivent différentes espèces. Elles y forment ce qu'on appelle des biocénoses, une communauté de plantes et d'animaux: des oiseaux, mammifères, champignons, algues, mousses, parasites, etc. Le biotope, le substrat de base, et les biocénoses forment un tout, l'écosystème. Dans le langage courant, ainsi que dans la législation, le biotope a un sens synonyme d'écosystème.

En Suisse, quels biotopes sont protégés par la loi?

Il y a trois types de biotopes protégés. Les zones alluviales, qui comprennent les bords de rivière et de lac. Il y a aussi les marais et les roselières et les prairies et pâturages secs. Ces derniers comportent des biotopes herbacés fauchés une ou deux fois par année. Les conditions de vie des plantes sont stressantes, car les sols ont peu d'eau et d'éléments nutritifs. Ces contraintes provoquent le développement d'espèces particulières.

Justement, qu'abritent ces milieux protégés?

Les prairies sèches sont surtout connues pour leurs orchidées et leurs papillons. Dans les zones alluviales, les crues submergent les rives et permettent à certaines espèces de s'y développer. Sans cette dynamique, ces plantes et animaux sont condamnés à disparaître, à l'image des saules, du tamarin d'Allemagne et de la petite macette, pour les plantes. Chez les animaux, le castor, qui a besoin de saules comme alimentation, se trouve aussi dans les zones alluviales, tout comme le chevalier guignette et le gravelot, deux oiseaux du groupe des échassiers aux longues pattes. Dans les marais vivent les roseaux et les laïches. Les roselières abritent la nidification des mésanges à moustaches, des locustelles et des rousserolles. Beaucoup de poissons, comme le brochet, se reproduisent dans les roselières lacustres. Pour les pêcheurs, l'intérêt économique de conserver ces biotopes est donc évident.

Pourquoi ces biotopes et leurs composants sont-ils aujourd'hui menacés de disparition?

On a perdu de grandes surfaces de marais durant les XIX^e et XX^e siècles par l'artificialisation des rives et le drainage des marais:

90% des marais en Suisse ont été asséchés, essentiellement pour l'agriculture. Quant aux zones alluviales, on doit leur disparition à la canalisation des rivières, dans le but de gagner de la surface. La construction de barrages, qui évite les grosses crues des lacs et des rivières, est également responsable de la disparition de ces biotopes. Ces crues sont pourtant des éléments cruciaux pour le renouvellement des milieux... La disparition des prairies sèches, à hauteur de 95 à 99% sur le Plateau au XX^e siècle, est le fait de l'intensification de l'agriculture et de l'usage de fertilisants. Et, bien sûr, de l'urbanisation: l'homme aime bien s'installer sur les versants exposés au sud, là où s'étendent les prairies sèches.

Quel est l'effet du réchauffement climatique sur ces habitats?

Pour les biotopes protégés, leur isolement et leur petite surface actuels posent problème. Face au réchauffement climatique, les espèces ne pourront pas « sauter » d'un biotope à l'autre pour atteindre les montagnes et monter. Leur petite surface les fragilise également car la variété génétique des espèces réduites à de petites populations est pauvre, donc moins adaptée aux changements. Une épidémie peut alors faire périr toute une population. Ces biotopes rares sont donc aujourd'hui comme des îles perdues dans un océan d'agriculture intensive et de constructions, avec très peu de connexions entre elles. Parmi les biotopes protégés sont inclus les sites de reproduction des batraciens, souvent des étangs. Mais avec le réchauffement, il y a un risque que les batraciens se reproduisent moins bien car certains étangs s'assècheront avant que les jeunes soient suffisamment développés pour sortir de l'eau. Enfin, un nouveau risque pour les biotopes est lié aux espèces envahissantes, souvent d'origine australe. Ainsi le palmier chanvre, le laurier et le



A l'UNIL, les rives de la Sorge s'approchent d'une zone alluviale. Des espèces telles que le castor y vivent.



Exemple de zone alluviale avec la vue d'un sous-bois de la Sarine.

types de milieux: les marais, les prairies et pâturages secs et les zones alluviales.

Comment la préservation de certains sols s'est-elle imposée en Suisse? Quelles stratégies adopte la ville de Lausanne pour protéger sa biodiversité? Réponses avec Karin Sidi-Ali et Philippe Curdy, collaborateur de l'UNIL et délégué à la nature à la ville de Lausanne.

Le tournant de 1985

Aujourd'hui, les biotopes sont inventoriés et protégés par la loi. Ceci ne s'est toutefois pas fait en un jour, ni sans réticences, comme le rappelle Karin Sidi-Ali.

La jeune femme fait remonter les premières mesures en faveur des milieux naturels à 1967, avec l'adoption en Suisse de la Loi sur la

raires restent à ce jour directement protégés par la Constitution. Le pas décisif est franchi quatre ans plus tard, avec l'adoption en 1991 de l'Ordonnance sur la protection de la nature. Un changement de mentalité radical, selon la chercheuse: « On ne voit désormais plus le biotope comme un habitat dont ne dépendent que certaines espèces, mais comme un écosystème, une unité biologique. » La conséquence: les critères de définition d'un biotope protégé sont devenus plus objectifs.

Si les définitions sont plus claires, l'application de la loi se heurte encore à plusieurs intérêts privés et publics. Dans chaque cas, la protection du biotope doit être prise en considération. La juriste cite plusieurs exemples de cas litigieux: la présence d'un biotope protégé (et donc inexploitable) sur des terres agricoles, le tracé d'autoroutes ou de pistes de ski au-dessus

cannelier, à la base cultivés dans les jardins privés, ont profité de la diminution du gel en hiver pour envahir les forêts tessinoises. Ces espèces viennent concurrencer les chênes et châtaigniers locaux. Ce cas de figure, bien connu au Tessin, nous attend probablement ailleurs.

Le campus de l'UNIL, avec sa rivière et ses prairies, se distingue par son cadre naturel. Y trouve-t-on des biotopes protégés?

Pas selon les inventaires nationaux, mais des fragments s'en approchent. La Sorge, par exemple, possède des éléments de zone alluviale comme les castors. De même pour les prairies sèches, qu'on trouve autour du Biophore. Des ophrys abeilles, une espèce d'orchidée, y fleurissent certaines années. La nouvelle politique des espaces verts du campus, qui évite les fertilisants et pratique une fauche tardive, fait qu'à moyen terme de nouvelles espèces de prairies sèches devraient s'y développer. Cependant, Dorigny possédait de très belles rives lacustres vers les rives lorsque les eaux du lac fluctuaient plus fortement qu'aujourd'hui, où le niveau est contrôlé. Les zones naturelles qu'on y reconnaît ont totalement disparu. Il y a de quoi devenir nostalgique.

Propos recueillis par Sandrine Perroud